

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-80

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DE
GESTION DE LA MAISON
DE QUARTIER DE
SAINT CLAIR -
MODIFICATION

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M. LE MAIRE

Par délibérations n°2014-27 du 14 avril 2014 et n°2015-73 du 18 septembre 2015, le Conseil Municipal a désigné deux de ses membres pour siéger au conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison de quartier de Saint Clair.

Cette association, à présent localisée 82 bis Grande Rue de Saint Clair, a pour objet de :

- coordonner les différentes associations ayant reçu l'agrément de la Ville de Caluire et Cuire pour exercer des activités hebdomadaires programmées dans la Maison de quartier,
- favoriser toute initiative et mettre en œuvre toute activité tendant à améliorer l'animation du quartier : sport, loisirs, culture ...
- enregistrer pour le compte de la Ville les réservations de la salle familiale, émanant pour le principal des habitants de Caluire et Cuire.

Les statuts de l'Association de Gestion de la Maison de quartier de Saint Clair prévoient que deux conseillers municipaux sont membres de droit du conseil d'administration.

L'un des sièges de représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de cette association étant devenu vacant du fait de la démission de Madame Charlotte CARLE effective le 4 juillet 2017, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner un de ses membres pour le pourvoir, selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 40 voix pour, de voter à main levée ;

Deux conseillers municipaux décident de ne pas prendre part aux votes relatifs à l'ensemble de la présente délibération N° 2017-80.

- DESIGNE

à la majorité, par 36 voix pour,

M. Xavier VITARD – de LESTANG.

La candidature de Mme Marie-José BAJARD recueille 4 voix.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET